



SAINTONGE

Décision n° 50/2025  
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégué au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Lycée Saint Joseph L'Amandier de Sant Yrieix sur Charente (16) et :
  - o madame ALBERT Louna du 27 janvier au 22 février 2025 à l'Institut des Antilles,
  - o madame BERGER Maureen du 27 janvier au 22 février 2025 à l'Institut des Antilles,
  - o madame CHARRON Énola du 3 au 23 février 2025 à l'Institut des Antilles,
- le Collège Jean Monnet de Saint Ciers sur Gironde (33) et madame HAURET Laurine du 17 au 21 février 2025,
- le Lycée des Métiers P.A. Chabanne et monsieur WATELLIER-CULPIN Nicolas du 5 au 31 mai 2025,

Fait à Jonzac,

Le **27 JAN. 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente étant absente,  
le 2<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jacky QUESSON